

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 96 juin 2018

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

S O M M A I R E

ELECTIONS 2018

MEMORANDUM 2018 -
ENVIRONNEMENT NATUREL :
LA NATURE EN VILLE !



MEMORANDUM 2018
LA MOBILITÉ À UCCLE,
OÙ EN EST-ON ?



• EDITORIAL « ELECTIONS »	2
• MEMORANDUM 2018 - ENVIRONNEMENT NATUREL : LA NATURE EN VILLE !	2
• MEMORANDUM 2018 - MOBILITE : LA MOBILITÉ À UCCLE, OÙ EN EST-ON ?	9
• RUE DU CHÂTEAU D'EAU POURQUOI NE RESPECTE-T-ON PAS SON CLASSEMENT ?	14
• L'OPÉRATION PHOSPHORE, OU COMMENT AMÉLIORER LE RECYCLAGE DES DÉCHETS ORGANIQUES	16
• CONCOURS PHOTOS	18
• VOUS AVEZ DIT « PARTICIPATION CITOYENNE » ?	22

EDITORIAL « ELECTIONS »

Les élections communales sont pour l'ACQU, tous les 6 ans, l'occasion d'interpeller le monde politique uclois en exprimant nos préoccupations sur l'un ou l'autre sujet.

Cette fois, nous avons focalisé notre attention d'une part sur la mobilité et d'autre part sur la nature qui nous environne. Nous le faisons en réalisant que des progrès ont été accomplis depuis 2012 ... mais qu'il reste encore beaucoup à faire ...

Nous sommes aussi conscients qu'il est plus facile de critiquer que de faire, d'autant plus que ce n'est pas notre association qui « fait », et qu'en outre le Collège échevinal n'a qu'une compétence limitée dans de multiples domaines. Mais l'ACQU peut quand même dire ce qu'elle pense, souligner les points positifs et insister pour qu'on remédie aux aspects négatifs.

Lisez le Memorandum Mobilité et le Memorandum Environnement naturel.

Ajoutons que le 12 juin, une rencontre – débat a eu lieu au « Doyenné », au cours de laquelle un représentant de chaque formation politique a répondu à 3 questions « mobilité » et à 3 questions « environnement ». Les questions, tout comme les mémos, ont été préalablement remis aux partis politiques.

L'ACQU reviendra dans sa LETTRE de septembre sur cette soirée du 12 juin.

MEMORANDUM 2018

ENVIRONNEMENT NATUREL : LA NATURE EN VILLE !



Ce mémorandum rassemble les points principaux sur lesquels les membres de l'asbl SOS Kauwberg-Uccla Natura et les administrateurs de l'ACQU veulent attirer l'attention des candidats aux élections communales. Le programme de la future majorité, après les élections d'octobre, ne devrait pas ignorer les attentes relatives à notre environnement naturel.

Ce document se réfère à ceux diffusés en 2006 et en 2012. De nombreux aspects relatifs à la place de la Nature dans l'environnement urbain ont évolué positivement depuis la mise en œuvre de certaines recommandations de l'Agenda 21 et pour donner suite à l'élaboration du Plan Nature d'Uccle (PNU). On ne peut pourtant encore parler que d'une amélioration partielle de la nature. Nous attendons des candidats qui répondront à ce mémorandum qu'ils s'inscrivent dans la continuité des actions du PNU ou précisent en quoi et pourquoi ils ne s'y référeront pas.

Les différents points listés ci-dessous sont autant d'indicateurs de qualité naturelle et de préservation de la biodiversité. Merci à celles et à ceux qui manifesteront de l'intérêt et consacreront du temps à la nature en ville en lisant et réagissant au présent document.

I Préservation de la nature et de la biodiversité

Protection du maillage vert

Le PNU prévoit une gestion différenciée de tous les espaces publics pour une intégration au maillage. Les espaces verts privés, les haies d'espèces indigènes, les mares et les jardins jouent aussi un rôle important et disparaissent parfois lors de projets urbanistiques sans que les décideurs soient conscients de cette perte. Nous deman-

dons qu'une meilleure attention soit apportée par la Commune à la conservation du maillage vert, par l'élaboration d'un inventaire et d'une carte du maillage et de ses corridors verts à préserver ou à créer. Des primes pourraient être accordées pour la création de haies d'espèces indigènes, en remplacement des conifères ou autres exotiques invasives, par exemple.

Les demandes de permis d'urbanisme devraient faire référence à cette carte pour évaluer leur impact sur les liaisons du maillage vert et bleu.

Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000

Nous invitons les autorités communales et régionales à informer le public de l'importance des zones spéciales de conservation et de la nécessité d'y préserver la biodiversité (au moyen, par exemple, de dépliants, de panneaux informatifs invitant à ne pas y déverser les déchets de jardin, de veiller au respect des objectifs de conservation écologique lors de l'aménagement des zones proprement dites ou des zones contiguës). Les futurs plans de gestion des Zones de conservation Natura 2000, élaborés par Bruxelles Environnement devraient être portés à l'enquête publique prochainement, nous espérons que la Commune y fera la meilleure publicité.

L'urbanisation dans l'environnement des zones Natura 2000 doit faire l'objet d'une attention particulière en termes de gestion des lumières nocturnes en voirie et dans les jardins, de protection des poches vertes en intérieur d'îlot, par exemple en établissant un PPAS concernant ces zones comme le prévoit le PNU.

Acquisition patrimoniale de zones vertes

Nous souhaiterions que la Commune se dote de moyens financiers suffisants pour développer sa politique d'acquisition de zones vertes, comme celle développée pour le marais du Broek.

Plans de gestion écologique des cimetières du Dieweg et du Verrewinkel

Le plan de gestion du cimetière de Verrewinkel a été réalisé en 2009 et celui du cimetière du Dieweg en 2010. Depuis lors, une évaluation des résultats, un bilan des points forts et des points faibles des sites et leur diffusion plus large vers le public permettraient une meilleure compréhension des citoyens. Si une évaluation se révèle négative, une modification des objectifs et /ou des moyens devrait être envisagée.

Un plan de gestion pour le vallon du cimetière du Verrewinkel

Une attention particulière doit être accordée au vallon du Gaesbeek dont le versant sud-ouest fait partie de la station du Plateau Engeland Natura 2000, mais pas le versant nord-est attenant au cimetière. Il devrait être inscrit en Zone spéciale de conservation Natura 2000. Ce vallon qui reçoit les eaux pluviales des versants reste très fragile, ainsi que l'étang dit du « Tettekén Elst » qui le prolonge au pied du talus du chemin de fer. Un plan de remise en état et de gestion Natura 2000 devrait être

établi en synergie avec Bruxelles Environnement (IBGE) et la Commune, propriétaire du terrain mais aussi avec la participation des associations d'habitants, comme le prévoit la convention d'AA-RHUS... Nous souhaitons que la Commune mette tout en œuvre pour pouvoir gérer ce site au mieux et au plus tôt comme le propose le PNU.

Préservation des potagers

Cette fonction sociologiquement importante est de plus en plus mise à mal. Plusieurs zones potagères uccloises ont été loties, notamment le long de la ligne 26 à Saint-Job.

Nous demandons que la Commune prenne les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cette activité qui procure non seulement une alimentation de proximité, une vie sociale, mais de plus un contact in situ de la nature en ville. Les projets urbanistiques ou les rénovations de quartier devraient prévoir un espace de jardin commun géré par leurs habitants. (Pourcentage du territoire communal affecté sur le long terme à cette fonction, promotion du jardinage biologique et collectif, aménagement esthétique et de qualité). Les mesures du PNU se limitent à l'encouragement ou au soutien. La Commune pourrait aussi prendre des mesures incitant à la transformation de pelouses (publiques ou privées) en potagers collectifs (cf. : les *incroyables comestibles* des quartiers durables) en octroyant une prime à la conversion, en l'intégrant dans un règlement d'urbanisme. Un inventaire des terres arables non polluées et leur préservation devraient figurer dans la réglementation régionale et communale car elles seront la source de l'approvisionnement de proximité dans un très proche avenir.

Préservation des talus, des sentiers et des derniers bocages

Éviter l'élargissement ou le bétonnage nuisible des anciens sentiers, souvent bordés de talus riches en espèces végétales et animales très importantes pour la préservation de la biodiversité. Ceux-ci jouent le rôle de « coulée verte », de couloir de communication. Lorsque ces sentiers sont privés, aider leurs propriétaires à établir une gestion écologique. Ils sont les derniers espaces urbains pour la flore et les insectes pollinisateurs indigènes.

Mesure à l'encontre des plantes invasives

De nombreuses plantes « invasives » (principalement renouées du Japon et Sakhaline, berce du Caucase, parfois aussi les cerisiers tardifs) sont en extension sur le territoire ucclois. Les mesures

préventives et curatives doivent être développées en collaboration avec Bruxelles Environnement. Il est également important d'appliquer l'article 77 de l'ordonnance pour la conservation de la nature du 1^{er} mars 2012. Celui-ci interdit de planter les espèces invasives figurant dans son annexe, dont notamment le laurier cerise, *Laurus cerasus* le cotonéaster et ses nombreux cultivars ou le buddleia, par exemple. Ces espèces sont encore hélas très souvent plantées dans les espaces publics par le service vert. Rappelons que les espèces invasives font partie des causes majeures de la perte de la biodiversité car elles se répandent dans la nature et prennent la place de nos espèces indigènes. Nous demandons l'abandon de la plantation systématique des espèces invasives (surtout cotonéasters) qui banalisent le paysage urbain et font régresser la biodiversité de la ville.

Nous demandons à la Commune de poursuivre l'information et la sensibilisation du public à cette problématique, de prendre des mesures adéquates pour éviter la propagation, et aussi de poursuivre les actions d'arrachage (deux à trois passages annuels, par exemple en collaboration avec des associations ou mouvements de jeunesse), et avant tout de procéder à l'entretien des différents sentiers et espaces publics envahis. Les services des plantations doivent s'impliquer davantage dans cette problématique qu'ils semblent ignorer ou sous-estimer., Rappelons que le transport de terres contaminées peut propager très facilement les espèces invasives.

La carte interactive de localisation des espèces invasives permettait d'encoder les observations, mais elle n'est plus accessible ; il serait utile de la réactiver.

Les cahiers de charges des projets d'aménagement devraient comporter la liste des plantes invasives à éviter afin qu'elles ne soient pas proposées dans le cadre d'aménagements futurs.

Service vert

Les missions du Service vert (ex Plantations) vont bien au-delà de l'aménagement de parcs et jardins lorsqu'il s'agit de donner des autorisations d'abattages d'arbres. La dangerosité, la sécurité du public est souvent invoquée sans qu'une étude dendrologique ait eu lieu. De grands et vieux arbres ont été abattus en intérieur d'îlot ou dans les jardins afin de permettre des réalisations urbanistiques empiétant sur la zone arborée. La stratégie des demandeurs est d'affirmer, avec parfois des

avis de dendrologues favorables à l'abattage de l'arbre gênant. Les exemples ne manquent pas : le séquoia de la rue Copernic, un vieux chêne en intérieur d'îlot rue Geleytsbeek (ancien vignoble) ont été abattus sur base de certificats d'opportunité. La Commune doit disposer d'une personne ayant de réelles compétences dendrologiques et une approche à la fois naturaliste et en gestion différenciée pour trouver la solution adéquate lorsque des arbres « gênent » des projets urbanistiques.

Pesticides et lieux publics

Nous demandons le strict respect de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur les lieux publics. L'utilisation de pesticides (surtout herbicides), déjà interdite dans le domaine public doit s'étendre aux zones de sport tant publiques que privées puisqu'elles sont accessibles au public. Le débroussaillage chimique de sentiers, même par des herbicides bio, ne peut se justifier ! Il est aussi important qu'un contrôle puisse avoir lieu, accompagné d'une guidance vers un autre mode de gestion plus écologique.

Gestion différenciée des espaces publics et maintien des espèces indigènes et sauvages



Une telle gestion a pour objectif de maintenir certaines fonctions sociales indispensables tout en privilégiant les espèces indigènes favorables aux invertébrés (araignées, insectes,) et aux oiseaux. Le choix des espèces à préserver peut devenir un enjeu essentiel pour le retour des papillons ou des abeilles dans la ville par exemple. Les herbes folles appelées « mauvaises » par des générations d'agriculteurs constituent souvent un réservoir alimentaire indispensable pour la faune sauvage. Le maintien et la gestion par fauchage limité, à l'instar de ce qui se fait sur certaines bermes d'autoroutes, pourrait s'envisager à condition d'informer le public de son utilité. Les mesures du PNU (formation du personnel, et des sous-traitants) doivent devenir des réalités et aboutir à ce que tous les espaces publics soient gérés de cette manière.

Gestion des arbres d'alignement en voirie et abattages privés

Utiliser la taille douce, plus respectueuse de la vie des arbres car la taille « en chicot » favorise les champignons pathogènes destructeurs. Remplacer les arbres au réseau racinaire détériorant les trottoirs et voiries plutôt que de les tailler en chicots, comme c'est le cas pour les platanes, en plantant dans l'interligne d'autres essences, si possible. La «Charte des arbres» proposée par le PNU qui doit être mise en place pourrait intégrer ces aspects.

Il convient de rappeler périodiquement au public l'interdiction de toute intervention d'abattage pendant la période de nidification des oiseaux, soit de fin mars à mi-août. Cette interdiction prévue aussi par l'ordonnance Nature régionale demande à la fois une publicité et des mesures de sanction, car les infractions sont fréquentes, le plus souvent par ignorance.

II Gestion de l'eau

Mesures préventives aux inondations

Nous demandons la création ou l'aménagement de zones vertes inondables ayant la fonction de réservoir pour les pluies excédentaires, elles peuvent participer au maillage bleu dans les vallées. Nous nous réjouissons que des projets allant dans ce sens, tels des noues, soient en gestation et nous souhaitons que de nombreux autres projets aillent dans ce sens.

Nous souhaitons un moratoire vis-à-vis de toute réalisation urbanistique dans les vallées et vis-

à-vis des minéralisations importantes sises sur les plateaux tant que les mesures préventives aux inondations ne seront pas effectives. Les projets de grands bassins d'orages prévus par VIVAQUA résoudront-ils tous les problèmes ? L'accent doit être mis sur les mesures individuelles de retenues des eaux de pluie, en amont, sur les parcelles, là où elles tombent (généralisation des citernes pour tous les bâtiments anciens ou neufs, des mesures d'infiltration in situ, conserver ou recréer le maximum de zones de pleine terre partout où cela serait possible). Un plan global de prévention devrait être conçu par la Commune et accompagné d'une politique de diffusion des mesures techniques individuelles possibles. Ce point repris à l'action 84 de l'Agenda 21a été développé dans la brochure *Plaidoyer pour une ville « eau admise »* éditée par l'ACQU début 2013.

Maillage bleu

L'assainissement, en priorité, des trois cours d'eau ucclois et de leurs affluents devrait se poursuivre et être coordonné avec les mesures préventives contre les inondations.

Nous demandons que les eaux de source d'abord, les eaux pluviales ultérieurement rejoignent le réseau hydrologique de surface chaque fois que c'est possible. Le maillage bleu a été réalisé par Bruxelles Environnement sur la plaine du Bourdon. Pour sa part, la Commune doit poursuivre ses actions sur le cours du Geleytsbeek prévues dans le Plan Nature et présentés dans la brochure *Uccle et ses ruisseaux*. Ces aménagements donneront de la visibilité au maillage (vert et) bleu.

Secteur de l'eau

Nous demandons qu'à l'occasion des travaux de placement ou de rénovation des égouts, une réflexion soit menée pour récolter les eaux pluviales sur les parcelles partout où ceci est réalisable et ailleurs de les canaliser par des circuits séparés vers le milieu naturel. Ce réseau doit faire l'objet d'une gestion appropriée en direction de zones d'absorption ou de débordement afin d'alléger la charge totale des égouts. La fusion des intercommunales régionales limitera les différents acteurs en charge des trois secteurs de l'eau : l'eau potable, l'eau de pluie et les eaux usées. Les représentants communaux dans ces intercommunales doivent demander une meilleure coordination avec les communes. L'eau de surface, les zones humides, certains ruisseaux et les étangs restent de la compétence de la Commune, mais pas les eaux de ruis-



Bassin d'orage ch. de St Job, en face de Séquoia

sellement qui devraient y être raccordées, par exemple.

III Urbanisme et gestion du territoire

Il faut veiller à intégrer la nature et la préservation de la biodiversité dans tous les projets d'urbanisme. La Commission de concertation ne peut se contenter de rapports d'incidences superficiels, réalisés de façon sommaire et sans avis contradictoires, souvent en faveur du demandeur qui finance l'étude. La modification de la législation n'est pas du ressort du niveau communal, mais les membres des commissions de concertation peuvent réclamer un rapport plus scientifique.

Nous demandons que les projets urbanistiques tiennent aussi compte de l'importance de la conservation d'éléments naturels du paysage qui par leur nature ou leur fonction sont essentiels à la migration et à la survie des espèces ou habitats.

Préservation des intérieurs d'îlots et des zones humides

Les intérieurs d'îlots représentent une partie très importante (40 %) des espaces verts à Bruxelles et jouent donc un rôle essentiel dans le maillage écologique. Malgré les bonnes dispositions prévues par le PRAS qui protège, en principe, la bonne qualité des intérieurs d'îlot, nous constatons que l'état général de ceux-ci se détériore, ils continuent à s'urbaniser et à se minéraliser par l'accord systématique de dérogations dans les permis d'urbanisme.

Nous souhaitons au niveau communal une rigoureuse prise de conscience de ce phénomène face aux dégâts intervenus ces dernières années. Nombreux sont les intérieurs d'îlots qui ont été lotis depuis l'adoption du PRAS, ils sont autant

d'atteintes à la biodiversité, mais aussi à leur rôle de filtre de l'air et des pollutions, joué par ces masses végétales.

Rappelons que si le PRAS a affecté d'office en zone d'habitation certains espaces verts de fait et les friches de moins d'un hectare, il a laissé aux communes la faculté de maintenir ces espaces « en vert » par la prescription 0.2 qui permet de conserver des espaces verts dans toutes les zones, sans restriction, notamment pour la réalisation du maillage vert. Dans ce cadre légal, nous demandons la protection des zones humides en intérieurs d'îlots qui ont été ignorées par différents plans urbanistiques. Nous souhaitons, par exemple, la préservation de la zone marécageuse à iris jaune entre l'avenue Coghén et la rue du Doyenné, traversée par un affluent sans nom de l'Ukkelbeek et où plusieurs mares et petits étangs non répertoriés existent encore (à l'arrière de l'école du centre et de la cure - entre autres). À défaut d'une protection prévue par le PRAS, de telles zones doivent faire l'objet à tout le moins d'un PPAS précisant leur destination.

L'Agenda 21 mentionne cela en ses actions n° 68 et 70, mais le PNU n'envisage pas d'action en ce sens et laisse la porte ouverte à la destruction et la minéralisation lors de demandes de permis par effet de dérogations souvent accordées. Cette absence de mesure entraîne une lente disparition des intérieurs d'îlots et une perte conséquente de biodiversité.

Mesure urbanistique favorable à l'avifaune

Nous demandons, lors de constructions neuves ou lors de la rénovation de façades, qu'une mesure urbanistique soit prise qui encouragerait l'inclusion de briques creuses pouvant servir de cavités, nichoirs pour des espèces cavernicoles en régression à Uccle comme ailleurs à Bruxelles (moineau, rouge-queue, martinets, ...). La Commune pourrait offrir des nichoirs, ce qui est moins coûteux que de proposer un subside pour de petites actions et aussi montrer l'exemple en les posant sur des bâtiments publics ; (par exemple, y placer des nichoirs pour hirondelles de fenêtre ou martinets). Ces mesures sont peu coûteuses, mais porteuses d'une symbolique témoignant d'un rapport à la nature moins anthropocentrique. Comme l'Agenda 21 mentionne cela en son action n° 70, nous espérons que ces intentions figureront dans le prochain Règlement Communal d'Urbanisme (RCU).

Protection et soutien à la conservation et à la gestion des zones vertes du PRAS/PRD

Il y a actuellement un vide législatif assurant la gestion effective de l'affectation d'une zone en zone verte. Il faudrait une attitude en urbanisme, une réglementation communale prévoyant des sanctions pour tout type d'atteinte aux zones vertes (actuellement, seuls les cas les plus flagrants font éventuellement l'objet de poursuites, mais en aboutissant rarement à la remise en état naturel des lieux) et surtout des incitants à la mise en œuvre de celles-ci (incitants fiscaux, aide communale pour la gestion, ...).



Suivi des réalisations et sanctions

Les actes défigurant la nature, le non-respect des plans sont rarement identifiés et ne font que rarement l'objet de sanction. Et lorsque des sanctions existent, elles ne sont pas dissuasives et n'empêchent pas de répéter le forfait de nombreuses fois. Les exemples d'abattages le long des lignes de chemin de fer (par Infrabel) ou des voiries régionales (élagages en chicots) ou en sites protégés (même les travaux d'utilité publique exigent des autorisations...) n'ont pas manqué ces derniers mois et témoignent d'une réglementation pas assez sévère et contraignante, de même qu'une information transversale des différents intervenants des chantiers.

IV Agenda 21 – PNU - Action et développement

Réalisation du plan nature communal. Nouveaux objectifs

Le plan Nature est un pas dans la bonne direction. Une cinquantaine d'objectifs sont avancés dont beaucoup doivent encore être mis en œuvre.

Même un bon plan peut être enrichi par de nouveaux objectifs en y intégrant des points de ce memorandum et donc d'être volontariste en développant de nouvelles actions.

Face à la disparition croissante et rapide des insectes pollinisateurs, un plan d'actions en faveur des butineurs indigènes sauvages pourrait améliorer leur statut, par exemple par des aménagements spécifiques pour la nidification (nichoirs, terres nues et plantation d'espèces mellifères spécifiques selon les conseils de Bruxelles Environnement)

Information régulière du public des résultats et des actions entreprises ou des projets en cours

Plusieurs chantiers relatifs à la nature ont surpris les riverains et les passants qui n'étaient pas informés des motivations et des objectifs des aménagements et travaux.

Un chargé de communication communal, en contact avec les habitants et les différents services serait le bienvenu. Les informations circulent vite sur les réseaux sociaux et peuvent mener à des amalgames, des dérapages ... par manque d'information !

V Éducation et Formation à la préservation de la nature

Le respect et la préservation de la Nature n'attend pas l'âge adulte. Bonnes, ou mauvaises, les habitudes se prennent dès le plus jeune âge et l'école est un endroit privilégié à cet égard.

Éveil de la jeunesse via les écoles et lycées : Promotion de l'ErE, Éducation relative à l'Environnement

L'Éducation relative à l'environnement et l'utilisation des espaces verts par les écoles ucloises se heurtent à la méconnaissance de cette problématique par les instituteurs. La Commune pourrait subventionner des associations locales (guides nature, par exemple) dans le cadre des visites scolaires accompagnées de leurs guides compétents. Comme l'Agenda 21 mentionne cela en son action n° 89, (Encourager un projet pédagogique de type « mon école adopte un espace vert » : Prendre les espaces verts et leur

diversité comme thème annuel scolaire dans les écoles communales. Contrats d'adoption avec les propriétaires) nous espérons que ces intentions seront effectivement mises en œuvre. Des documents et outils pédagogiques appropriés devraient être disponibles sur le site internet communal.



Promenade batraciens 2017

Formation des acteurs impliqués dans la préservation de la nature

Une formation périodique à la préservation de la nature, dans le cadre du recyclage professionnel, devrait être prévue pour les acteurs communaux, de l'architecte-urbaniste à l'ouvrier en charge de ces problématiques. Bruxelles Environnement vient de commencer un cycle d'information à la biodiversité pour tous les acteurs concernés. Nous souhaitons vivement que tout le personnel communal suive ces formations de recyclage.

VI Information et participation du public

Réalisation d'un bulletin communal d'informations nature

La Commune s'est engagée dans un Agenda 21 à diffuser les informations sur les réalisations en matière de développement de la nature. Le Wolvendael qui est un journal à vocation publicitaire, tout comme le Vlan, dans lequel la Commune dispose de pages très limitées et payantes n'est pas du tout adéquat. Un journal communal strictement informatif, c'est à dire qui véhicule de l'information et des conseils utiles au public nous semble un outil indispensable et efficace pour diffuser les messages utiles. Les associations et les habitants volontaires pourraient participer à son élaboration.

News communales « nature »

Une lettre d'information, par internet, permettrait aussi la diffusion de beaucoup d'informations générales et pourrait inclure un éveil à la préservation de la nature à Uccle, ou plus largement des notions relatives à l'environnement. Celle-ci serait diffusée aux citoyens qui en feraient la demande. Elle recenserait activités locales, communales ou associatives, conseils, etc., et serait aussi disponible sur le site internet de la Commune.

Organisation de parcours annuel parcs, espaces verts, potagers, jardins... de la Commune

Nous invitons les autorités communales à instaurer une journée des parcs, espaces verts et sites semi-naturels en éditant une brochure, à l'instar des portes ouvertes et des parcours d'artistes et à destination particulière des nouveaux habitants. Nous invitons de même les autorités communales à instaurer une journée des potagers qui pourrait être co-organisée avec Nature & Progrès et Bruxelles Environnement qui développent des actions similaires, ce serait une manière développer ces initiatives. Par exemple le 22 avril, journée internationale de la terre nourricière.

Soutien et reconnaissance des associations de défense de l'environnement

Nous invitons la Commune à reconnaître le travail bénévole des associations et à diffuser et soutenir leurs actions pédagogiques ou de gestion. Leur subventionnement éventuel doit être basé sur des critères stricts et objectifs.





En juin 2006, paraissait le Plan Communal de Mobilité Ucclois (PCMU).

Douze ans après, qu'en est-il ? À quelques mois des élections d'octobre 2018, c'est le moment d'en faire le bilan et d'interroger le monde politique... au regard du temps passé et de certains nouveaux plans prévus.

L'objectif d'une mobilité réussie est, aussi, de respecter les contraintes environnementales imposées par l'Europe et les Régions : diminution de la pollution, diminution des émissions de gaz à effet de serre, augmentation de la sécurité des personnes dans l'espace public.

Note préliminaire : même si certains sujets abordés sortent parfois des compétences communales, ils ne peuvent être négligés vu leur importance. Pour nombre d'entre eux, la Commune peut être un partenaire actif et collaborer de manière positive avec les autorités régionales et fédérales pour encourager et promouvoir leur réalisation.

I Piétons

De manière générale, l'ACQU privilégie la sécurité des piétons dans l'espace public et insiste pour que les aménagements soient multipliés et entretenus.

Trottoirs

L'aménagement et l'entretien des trottoirs est bien souvent catastrophique : difficultés pour les PMR, encombrement en tout genre (panneaux, etc...). L'entretien laisse bien souvent à désirer.

Passages piétons

Les passages piétons doivent être entretenus à défaut de devenir dangereux par manque de visibilité pour les automobilistes. De même, ils doivent pour certains d'entre eux être éclairés.

Stationnement sauvage

Le stationnement sauvage doit être sanctionné de manière ferme, il est d'ailleurs souvent à l'origine de la détérioration des trottoirs.

Promenade verte

Une variante de la Promenade Verte passe par le bois de Verrewinkel. Elle est impraticable en plusieurs points à cause de la boue ! Pourtant des solutions existent, au Kinsendaël, des planchers de bois ou des dalles de schiste ont été placés : des solutions aussi efficaces qu'esthétiques !

II Les vélos

Le développement attendu de la pratique du vélo pour tous implique une nouvelle vision de l'aménagement de l'espace public en sa faveur. Aussi,

l'ACQU demande que la Commune mette l'accent sur la sécurité des personnes roulant à vélo, tout particulièrement les enfants et les personnes âgées. Les environs des écoles, les lieux de commerces doivent faire l'objet de mesures de réduction du trafic automobile.

Vélos électriques

Ces vélos de deux types (25km/h et 45km/h) présentent des dangers nouveaux sur l'espace public. Leur pratique doit être intégrée dans la vision de l'aménagement de l'espace public afin d'assurer à tous, piétons et cyclistes, une sécurité maximale.

Aménagement des ICR et des ICC

La Commune doit faire pression sur la Région pour que les Itinéraires Cyclables Régionaux (ICR) soient mis en place rapidement. Peu d'ICC ont été aménagés sur le territoire communal !

Signalisation-Marquage au sol

l'ACQU demande que les panneaux de signalisation relatifs à la sécurité des personnes roulant à vélo soit plus visibles (grandeur et emplacement des panneaux), par exemple « SUL » « ICR » « ICC ». De même, le marquage au sol n'est souvent pas entretenu de manière adéquate.

Sites propres

Des sites propres devraient être prévus et aménagés sur la chaussée de Waterloo, les avenues Churchill et de Fré, la future rue du Wagon et le long des voies de chemins de fer.

Concernant l'avenue Churchill, la Région aurait le projet de la réduire à une bande de circulation avec piste cyclable à aménager dans la continuité

de l'aménagement qui a été réalisé sur le territoire de la Commune de Forest. L'ACQU demande que cette solution soit mise en œuvre très rapidement. En outre et énoncé depuis longtemps, l'aménagement actuel du rond-point Churchill est dangereux pour les vélos.

SUL et rues cyclables

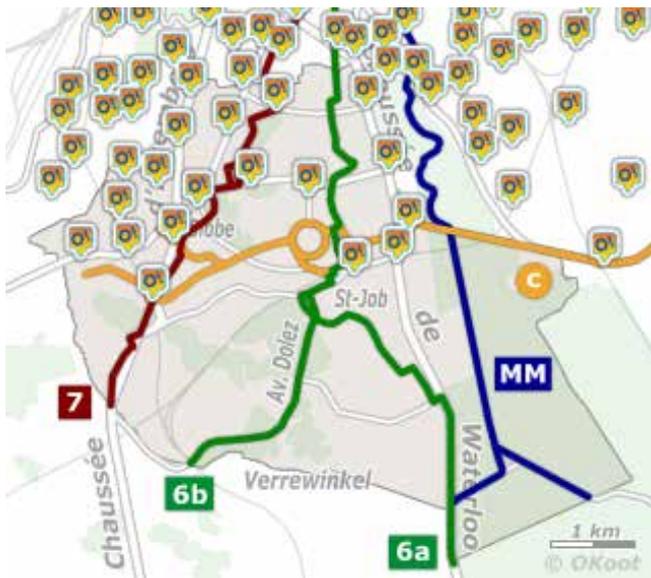
La possibilité d'aménager des rues cyclables et des SULs doit être examinée dans toutes les zones 30 et sur l'entièreté du territoire communal. Toutes les voiries qui sont aménagées en SUL doivent devenir des zones 30.

Parkings et boxes vélos

Les parkings et les boxes vélos doivent être installés sur tout le territoire communal. Leur nombre doit être revu à la hausse.

Stations VILLO

Le sud d'Uccle manque cruellement de stations VILLO. Les stations les plus au sud de la commune sont la gare de Calevoet et la gare de Saint-Job!



Stations VILLO au sud d'Uccle

III Les écoles

L'ACQU prône une sécurité maximale autour des écoles.

Encombrements

Certaines voiries de quartier sont complètement obstruées de voitures aux heures d'entrées et de sorties des écoles (essentiellement du niveau primaire).

L'ACQU demande que la marche à pied et le vélo soient promus pour les trajets maison/école.

Kiss and Drive

L'expérience a prouvé que les Kiss and Drive présentés comme des solutions à la fluidité du trafic autour des écoles ne fonctionnent que s'ils sont accompagnés d'un surveillant. L'ACQU demande que la Commune mette en place des mesures pour prendre en charge cet accompagnement.

Plan de déplacement scolaire

La réalisation d'un Plan de Déplacement Scolaire rendu obligatoire sur le territoire communal pourrait être un incitant à la pratique de modes de déplacements doux pour les trajets scolaires.

Bus scolaires

La mise en place de bus scolaire desservant plusieurs écoles proches pourrait être étudiée.

IV Les transports en commun

Le RER bruxellois

Le PCMU demandait la création d'un point d'arrêt « Lycée Français – Verrewinkel ». L'évolution démographique du sud d'Uccle et son enclavement justifient cet arrêt. Pourtant, la SNCB refuse cet arrêt aux motifs qu'il serait trop proche (1,5 km) des haltes Moensberg et Saint-Job, et que le bassin de population est beaucoup trop faible.

L'ACQU demande aux autorités communales de présenter et défendre une nouvelle fois la réalisation de la halte lycée français comme étant indispensable au développement urbain de cette partie de la commune.

Les arrêts RER ne sont pas toujours idéalement placés pour desservir le Centre d'Uccle. La gare la plus proche du centre d'Uccle est la gare de Calevoet à 1 km du Globe. Aux heures de pointe les bus 43 et les trams 51 parcourent la chaussée d'Alsemberg à la vitesse d'un piéton. L'ACQU propose d'imaginer un bus navette passant par la rue de Stalle et la rue Egide Van Ophem et/ou un (mini-)bus passant (dans la toujours future) rue du Wagon.

Les TRAMS

De manière générale, la vitesse des trams de surface est ralentie du fait d'un encombrement chronique des voiries concernées et d'une mauvaise synchronisation des feux tricolores. L'ACQU demande à la commune de prendre les mesures nécessaires ou de collaborer activement avec les autorités régionales pour accorder une réelle priorité au passage des trams.

Mise en métro de la station Albert

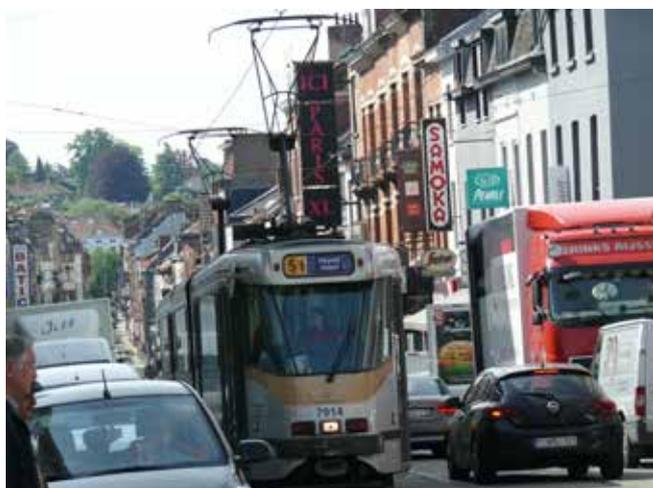
Le PCMU de 2006 prévoyait une ligne de tram performante entre le centre d'Uccle et le Pentagone. C'est chose faite avec le tram « chrono » numéro 4, performant et très utilisé. Cependant, la fermeture de la station Albert et la mise en métro lourd entre Albert et Bordet vont engendrer une rupture de charge à Albert très pénalisante pour les Ucclois. De plus, les lignes 7 et 51 seront aussi interrompues à Albert. Ceci sans parler des travaux de longue durée où il n'y aura ni métro lourd, ni tram à Albert, juste des bus-navettes qui devront circuler en dehors d'un site propre, et des correspondances supplémentaires pendant la durée des travaux. Dans le cas de la réalisation du Métro Nord, il reviendra à la Commune de collaborer efficacement avec la région et la STIB pour mettre au point des solutions optimales pour les déplacements entre Uccle et le centre et d'assurer durant les travaux une très bonne information aux riverains et commerçants concernés.

Trams 3 et 7

Le terminus des trams 3 et 7 à la place Churchill : dénoncé avec une belle unanimité par les autorités communales, il est toujours opérationnel 6 ans plus tard ! L'ACQU demande aux autorités communales de prendre rapidement des mesures rapides pour mettre fin à cette situation, illogique et dangereuse.

Tram 51

Le tram 51 est englué dans les encombrements de la chaussée d'Alseberg. Une solution serait de le mettre (même partiellement) en site propre entre le Globe et la rue Xavier de Bue, en supprimant des places de stationnement en surface qui seront compensées en construisant un parking souterrain, par exemple, sous la place Vander Elst.



Les carrefours Dieweg/chaussée d'Alseberg à hauteur de la gare de Calevoet et rue Engeland/chaussée de St Job/Château d'Or subissent des encombrements particulièrement pénalisant pour le tram 51. Des aménagements sont indispensables pour y assurer une réelle priorité de passage pour le tram 51 et le bus 43.

Travaux

Le manque de coordination dans la programmation des travaux entrepris entre autres par la STIB et VIVAQUA et l'insuffisance des moyens mis en œuvre occasionnent des inconvénients majeurs qu'on pourrait réduire par une meilleure coordination de ceux-ci et par une meilleure information des riverains et des commerçants. La vie des habitants-riverains, confrontés chaque jour aux nuisances causées par ces travaux devient vite un cauchemar. L'ACQU demande à la commune d'Uccle de mener une réelle politique d'information, en collaboration avec les différents partenaires concernés.

Chaussée de Waterloo

Le PCMU annonçait des mesures pour améliorer la vitesse commerciale des bus et des trams en différents endroits de la commune, en particulier le long de la chaussée de Waterloo. Douze ans après la situation n'a fait qu'empirer, seul un demi site propre a été créé entre Legrand et Churchill. Un tram en site propre serait la solution à tous ces problèmes. L'ACQU l'a d'ailleurs proposé dans la Lettre aux habitants 70 de décembre 2011. Des sites propres existent déjà depuis le goulet Louise jusqu'à l'avenue Churchill en passant par la Bascule. Un tram en site propre relierait alors le Pentagone au sud d'Uccle. Les bus STIB, De Lijn et TEC profiteraient également de ce site propre (ainsi que les taxis et véhicules d'urgence : pompiers, ambulances, etc.).

Les BUS

Le plus grand problème des bus est leur manque de régularité. L'ACQU demande que la Commune soutienne, collabore et accompagne les initiatives régionales visant à améliorer la desserte des bus et trams : sites propres, bandes de bus, modification de priorité, de sens de passage, signaux lumineux télécommandés, afin d'accorder une réelle priorité aux transports en commun.

Rue du Wagon

Deux bus devaient passer rue du Wagon, qui n'existe pourtant toujours pas. Aujourd'hui son

accès est interdit au public par des pancartes indiquant que la propriété est privée. Même à pied, les habitants du lotissement de la rue du Wagon ne peuvent continuer la rue jusqu'à la gare de Calevoet qui est pourtant à seulement 350 mètres de chez eux à vol d'oiseau.

L'ACQU demande à la commune de tout mettre en œuvre pour l'aménagement de la rue du Wagon, réservée aux piétons, vélos et aux transports en commun.



Accès interdit à la future rue du Wagon

Aubettes et arrêts

Les aubettes et arrêts proches des écoles doivent être sécurisés en priorité. Plus particulièrement et déjà demandés, les arrêts proches de l'École Européenne et du Lycée Français, chaussée de Saint Job, qui sont particulièrement dangereux.

Bus 43

Le PCMU voulait privilégier et améliorer les transports en commun de surface : priorité aux feux, sites propres, aménager les carrefours pour que les transports en commun n'y soient pas bloqués. Deux aménagements laissent à désirer : le carrefour du square Marlow a été entièrement refait en rond-point. Les trams, prioritaires, le traversent par le milieu en site propre. Mais pas le bus 43 qui est obligé de quitter le site propre.

Le même problème existe au rond-point entre la rue Engeland et la rue du Château d'Or : le bus 43 ne peut emprunter le site propre qui traverse le carrefour dans le sens vers le Bourdon.

L'ACQU demande qu'une réflexion soit menée afin de sortir le 43 des encombrements de la ch. d'Alseberg et ch. de Waterloo. De plus c'est un bus qui manque terriblement d'attrait car son trajet est compliqué et beaucoup s'y perdent en ne sachant pas toujours dans quel sens le prendre.

Le plan bus 2018 a supprimé le terminus du 43 à l'Observatoire, cette solution n'est pas adéquate

vu la proximité des écoles et des travailleurs de l'Observatoire. L'ACQU demande que le bus 43 soit à nouveau prolongé jusqu'à l'Observatoire.

Bus 41

Il y a lieu d'augmenter la fréquence de ce bus, dont les usagers sont en priorité des personnes âgées (vers la Clinique Ste Elisabeth) et des scolaires (vers les écoles, notamment l'École Européenne).

Bus 37

Le plan bus 2018 promet de nouvelles lignes à Uccle, comme le bus 37 entre la gare de Linkebeek et Albert via St-Job. La ligne de ce futur bus devrait être arrêtée place Saint-Job (60, SNCB, 92) au risque d'être englué dans les embouteillages et de perdre son efficacité.

Liaisons ULB et liaisons de rocade

Le PCMU demandait un bus entre Uccle et l'ULB pour améliorer les liaisons de rocade à partir d'Uccle. En dehors de la ligne 26 inaccessible aux abonnements STIB, il n'y a rien pour traverser la Forêt de Soignes et rejoindre l'ULB. À noter que le plan Bus 2018 ne propose rien à ce propos... En 2012, l'ACQU proposait aussi la mise en place d'un bus entre la gare de Linkebeek et Legrand en passant par le Prince d'Orange et la chaussée de Waterloo.

Bus navettes sur le territoire du sud d'Uccle

De nombreux ucclois demandent la mise en place d'un plan de petits « bus-navettes », dans le sud d'Uccle. Ce territoire est très grand et doit faire l'objet d'une vision nouvelle du développement de la mobilité en « transport en commun ».

Intégration tarifaire

Déjà en 2006, le PCMU proposait d'uniformiser les tarifs sur tous les transports en commun à Bruxelles. Il n'est pas logique que les abonnements Junior, Senior et BIM ne soient valables que sur la STIB (donc ni sur le RER en zone de Bruxelles, ni sur les TEC et De Lijn chaussée de Waterloo entre St-Gilles et la Petite Espinette) ?

La gare de Linkebeek doit être intégrée dans les zones tarifaires bruxelloises. Actuellement le prix du train vers Bruxelles puis l'utilisation de la STIB peut faire plus que doubler le prix par rapport à la zone de Bruxelles.

L'ACQU demande à la Commune de collaborer activement à l'intégration tarifaire des différentes sociétés de transports en commun.

V Les voitures

Mobilité au Sud d'Uccle

L'extension urbanistique au sud d'Uccle justifie une adaptation du plan de mobilité.

Requalification des voiries – réduction du trafic de transit

Le PCMU vise à limiter le trafic automobile dans les quartiers résidentiels et à fluidifier les axes de transit. À l'horizon 2020, d'après le PCMU, plusieurs voiries définies à 50 km/h auront été requalifiées en voies de liaison locale à 30 km/h. Cette proposition n'est pas encore concrétisée.

Plusieurs communes bruxelloises viennent pourtant de mettre en zone 30Km/h l'ensemble de leurs voiries, à l'exception de quelques-unes régionales. C'est le cas d'Etterbeek, Schaerbeek, Bruxelles-Ville et désormais Ixelles.

Mesures d'accompagnement visant à la diminution du nombre de véhicules

L'ACQU propose la mise en place d'une prime communale ou de l'octroi d'un abonnement STIB pour les personnes qui décident de ne plus avoir de voiture. Cette mesure pourrait être un incitant à la diminution du nombre de voitures.

Une taxe pourrait être également mise en œuvre pour les possesseurs de plusieurs véhicules par logement.

Véhicules partagés

L'ACQU demande que l'usage des véhicules partagés soit favorisé. A noter qu'à Linkebeek il y a plusieurs stations « Voitures à Partager », qui permet non pas de partager les voitures mais les trajets qui sont effectués !

Parking de dissuasion

Le projet d'accroissement du nombre de places de stationnement sur le parking Stalle, voulu par Bruxelles-Mobilité, s'inscrit dans une volonté des autorités de la Région Bruxelloise de répondre aux enjeux de la mobilité. Or, des analyses sur le sujet des parkings de dissuasion ont prouvé que leur but ne peut être atteint sans la mise en place de mesures d'accompagnement.

Malgré l'avis défavorable majoritaire de la Commune, le parking de dissuasion Stalle qui devrait voir le jour à l'horizon 2019 a reçu son permis fin 2017.

L'ACQU demande que des mesures d'accompagnement nécessaires à la bonne efficacité de ce parking de dissuasion soient mises en œuvre.

Parking de la gare de Linkebeek

L'ACQU demande l'aménagement définitif de la plateforme en béton à la gare de Linkebeek mais située sur Uccle.

Zones 30 et 20

L'aménagement des zones 30 et des zones 20 (zones résidentielles) est souvent inexistant ou doit être revu.

L'ACQU demande que des aménagements efficaces soient mis en place pour réduire effectivement la vitesse des véhicules dans ces zones par des mesures actives de police.

Plan de stationnement

Le plan de stationnement atteint-il les objectifs de favoriser le stationnement résidentiel et la rotation de l'occupation des emplacements dans les noyaux commerciaux ? Par ailleurs, certaines zones non payantes sont envahies de voitures.

Le centre sportif, sur le Dieweg, bientôt en activité, en est une bonne illustration.

L'ACQU demande que la Commune reste ouverte à des changements rapides, en cas de nuisances trop importantes pour les riverains.

VI Sensibilisation, Actions, Informations

L'information et la participation des habitants doivent être encouragées. Des rencontres habitants/commune peuvent être organisées de manière régulière sur certains sujets éventuellement par quartiers. Ceux-ci permettraient à la Commune d'entendre réellement qui souhaite être entendu et aux habitants de s'exprimer sur une série de sujets comme la mobilité, l'urbanisme, ... Dans le même ordre d'idée, des contacts/rencontres réguliers peuvent être organisés entre l'ACQU et la Commune par exemple en matière de mobilité.

Rappelons qu'un « conseil consultatif mobilité » a été créé par la Commune d'Uccle mais n'a tenu qu'une seule et unique réunion depuis 2008 !



RUE DU CHÂTEAU D'EAU

POURQUOI NE RESPECTE-T-ON PAS SON CLASSEMENT ?

Ci-dessous : Vue prise lors du classement en 2013, et comme elle se présente depuis 2016...



Vue actuelle de la rue



Vue de la rue avec les pavés classés



Comme le montrent les photos ci-contre, la partie de la rue du Château d'Eau pavée, et classée depuis 15 ans, reliant sur une longueur de 320 mètres le Dieweg à la chaussée de Saint-Job, fait l'objet de dégradations étonnantes. En effet, une nouvelle construction est en cours dans le bas de la rue et le constructeur aurait eu l'autorisation de recouvrir les pavés d'un géotextile et d'un bitume. Ce chantier ne semble pas finir et nous attendons le retour de ce chemin dans son état d'origine.

Les habitants du quartier, amoureux de leur patrimoine, se montrent d'autant plus inquiets que le Collège Echevinal semble muet et ignorer les courriers qui lui sont adressés par des riverains.

Rappelons que ce chemin, à caractère champêtre, avec ses pavés anciens, est classé depuis le 27 mars 2003 par Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale, à l'initiative d'une habitante de la rue du Château d'Eau, Madame Dédée (Andrée) Speetjens, avec le soutien du professeur Tanghe et des habitants des environs.

A l'origine, ce chemin jouxtait la seule et unique parcelle du dernier vestige de l'activité agricole initiale (et pré 20^{ème} siècle), sur le territoire ucclinois, comme le montre la carte de Everaert.



Le chemin du Château d'Eau est repris sur l'extrait de la carte figurative de Everaert (1757) / Archives Générales du Royaume (échelle +/- 1/5400e), (ainsi que sur une carte routière actuelle (2011), (jouxtant l'emplacement du champ actuellement en construction, en vert).



Lors des différentes enquêtes publiques relatives à la construction de logements sur le champ voisin, les associations et comités de quartier des environs ont chaque fois demandé que l'on respecte ce sentier, dernier vestige d'un passé champêtre. Les projets de construction tenaient rarement compte de ce classement et dénaturaient fortement ce site campagnard.

Pourtant, **le classement porte non seulement le chemin pavé mais aussi une zone de recul de 10 mètres** (http://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/034_046.pdf). Il protège le chemin creux que constitue la Petite rue du Château d'Eau, également chemin vicinal n° 19 dit « clijveld weg ».

Il interdit expressément toute modification du pavage et il institue une zone de protection de 10 mètres qui empêche donc toute construction à la limite du site classé. Le PPAS voisin a dû en tenir compte et la construction des logements doit se faire en recul.

A l'occasion d'une demande de permis, le 07/09/2016 (dossier n° 16-42601-2015), l'asbl OXY 15 a demandé, une nouvelle fois, aux membres de la Commission de Concertation :

- de protéger le sentier de tout mouvement de grues et autres gros engins de construction qui pourraient endommager les pavés et la végétation avoisinante...
- de considérer cette voirie à caractère exceptionnel comme étant interdite à la circulation (excepté les quelques riverains)... **les pavés ne devant pas être endommagés par une circulation excessive...**
- et que des poteaux soient implantés au milieu de la petite rue, permettant de couper l'axe St Job/Dieweg et de conserver à ce site le caractère piétonnier et champêtre qui lui est destiné... Certains aménagements permettent, en effet, de supprimer la circulation locale,

tout en faisant passer les voitures de pompiers ou ambulances...

Les contacts pris par certains riverains pour alerter les élus ont été renouvelés le 17 juin 2017 mais sont toujours en attente de réponse de la part de la Commune, afin d'arrêter les nuisances et ensuite remettre les lieux en état.

Le 24 novembre 2017, suite à une lettre de l'asbl OXY 15 du 21 novembre 2017, l'échevin de l'urbanisme nous annonçait le transfert de ce courrier à l'échevin des travaux. Depuis lors, aucune réponse de la part de l'échevin des travaux.

Le 27 mars 2018, la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale (c'est-à-dire l'administration) a été informée par l'ACQU des dégradations. Sans réponse à ce jour...

Faut-il alors s'étonner que les habitants soient inquiets du devenir de ce chemin historique, appartenant au patrimoine classé de leur Commune et demandent, une fois de plus, à la Commune et à la Commission des Monuments et Sites de faire le nécessaire pour faire remettre en état ce chemin et ces pavés, qui se trouvent sous une couche de bitume ...

Nous espérons être entendus et remercions d'avance ceux qui se soucieraient de la question !

Xavier Retailleau
Asbl OXY 15 Mon quartier, ma vie
asbl ACQU
Marc De Brouwer
asbl ACQU

L'OPÉRATION PHOSPHORE, OU COMMENT AMÉLIORER LE RECYCLAGE DES DÉCHETS ORGANIQUES

Actuellement, il existe deux types de collecte :

- les déchets de jardin (tontes de gazon, tailles de haies, feuilles et fleurs fanées, mauvaises herbes et branchages) qui sont rassemblés dans les sacs verts,
- les déchets ménagers (épluchures de légumes et de fruits, marc de café, sachets de thé, mouchoirs et serviettes en papier, restes de viande et poisson) qui sont rassemblés dans les sacs orange.

Les sacs verts sont collectés une fois par semaine et amenés au centre de compostage régional de Forest (et/ou de Grimbergen). Jusqu'il y a peu les sacs en plastique n'étaient pas biodégradables ! Une fois arrivé sur le site, tout était broyé sacs compris et « composté » sur place.

En fin de cycle (après quelques mois), le matériau résultant était tamisé dans un grand tambour retenant les plus gros morceaux de plastique. Ceux-ci étaient alors récoltés par aspiration pour être ensuite transférés vers l'incinérateur. Bruxelles-Propreté affirme sur son site qu'aucun morceau de plastique ne se retrouve dans le compost produit. J'ai peine à le croire !

Le terme composté est entre guillemets car pour tout maître-composteur qui se respecte, on ne

peut pas vraiment parler de compost... En effet, après broyage, le mélange obtenu est stocké sur du tarmac et n'est donc pas en contact direct avec la terre et la multitude de microorganismes, vers de terre et champignons qui s'y trouvent. Ce sont eux qui transforment les végétaux en un compost de qualité riche en humus et éléments nutritifs. Ces conditions n'étant pas remplies, le processus consiste principalement en une fermentation avec les odeurs qui l'accompagnent. Je suis certain que de nombreux Ucclois et Forestois habitant au voisinage du centre ne me contrediront pas puisqu'ils peuvent humer régulièrement les effluves de cette fermentation malgré la couverture partielle de la masse végétale.

Pour rester un brin positif, apprécions tout de même le fait que le traitement des sacs verts est local.

Cependant depuis peu, Bruxelles-Propreté a décidé de remplacer les sacs verts existants par des sacs biodégradables. C'est un très grand progrès ! Il est cependant regrettable que la communication à ce sujet soit déficiente. Du jour au lendemain, les anciens sacs ont été interdits à la vente, les nouveaux étant disponibles à la déchetterie régionale. Ils sont heureusement aussi disponibles à



Uccle au Service de la Propreté, rue de Stalle, 160 dans le nouveau bâtiment jouxtant l'ancienne déchetterie communale (où l'on peut d'ailleurs aussi se procurer gratuitement les conteneurs destinés à recevoir les sacs orange).

Un tout grand merci à notre administration pour ce service aux habitants.

Les sacs orange

Commençons cette fois par le positif.

Excellente initiative de Bruxelles-Propreté et de la Région : elle permet d'éviter aux déchets de cuisine, riches en eau, d'aboutir à l'incinérateur pour y être brûlés. N'oublions pas que les déchets organiques représentent environ 50 % du poids total moyen d'un sac blanc (soit à l'échelle régionale 144.000 tonnes auxquelles s'ajoutent les 40.000 tonnes de biodéchets en provenance de la chaîne de distribution et de la restauration.

Une fois récoltés, ces déchets sont amenés à un centre de biométhanisation.

On arrive déjà aux aspects négatifs : le traitement n'est absolument pas local ! Les sacs orange sont transportés jusqu'à Ypres ! 260 km aller-retour pour les camions qui les transportent. Bonjour les dégâts pour les émissions de CO² et le réchauffement climatique. Ce centre de biométhanisation serait déjà à la limite de ses capacités et on a parlé d'une possibilité d'aller encore plus loin, en Hollande !

Il y a aussi un centre de biométhanisation dans la région de Liège. C'est déjà un petit peu plus près ! Un projet de centre de biométhanisation en région Bruxelloise serait à l'étude mais on peine à trouver le terrain (et le budget ?).

D'autre part, à l'heure actuelle, les sacs orange ne sont pas non plus biodégradables. On ne sait pas s'il existe un projet similaire à celui des sacs verts. Cependant, il paraîtrait qu'à Ypres, les sacs seraient vidés avant l'entame du processus de biométhanisation.

Pour information, un sac biodégradable peut porter 2 mentions : « OK Compost » ou « OK Compost Home ».

« OK Compost » signifie que le sac est compostable mais seulement dans un centre de compostage industriel ou les conditions de masse critique et température peuvent être réunies.

« OK Compost Home » signifie que le sac est compostable dans un compost individuel. Cependant, par expérience, je peux vous affirmer que le résultat n'est pas toujours garanti.

Osons espérer que les nouveaux sacs verts biodégradables sont réellement adaptés au processus de la déchetterie régionale et sont totalement biodégradables.

A côté de ces initiatives régionales - perfectibles, mais qui ont le mérite d'exister - il existe toute une panoplie d'initiatives initiées par des citoyens ou des entreprises innovantes.

L'Opération Phosphore * qui a pris son envol en février 2017 a pour objectif de répertorier et analyser l'ensemble des initiatives existantes, qu'elles soient publiques ou privées, et de proposer des pistes de solutions dans le but d'améliorer la gestion des matières organiques à Bruxelles.

Il s'agit donc d'une plateforme d'expérimentation à l'échelle locale.

Elle teste sur le terrain les innovations de gestion des matières organiques.

Elle vise à la complémentarité entre la biométhanisation industrielle (sacs orange), le compostage citoyen (compost de quartier, compost au jardin, vermicompost) et les autres techniques de valorisation (valorisation animale, microbiométhanisation et bien d'autres encore) dont vous pourrez avoir un aperçu en consultant le site www.operation-phosphore.brussels

Un des buts du projet est de produire, à l'intention des autorités, des scénarios de transformation du système actuel. L'idée est d'intégrer toutes les formes de traitement décentralisées qui existent à Bruxelles et d'ouvrir les portes pour que d'autres innovations voient le jour. Les citoyens sont aussi invités à être partie prenante de cette réflexion.

Les partenaires sont à ce jour, dans le désordre : l'asbl Worms, le Centre d'Ecologie Urbaine, l'ULB, Bruxelles-Propreté, Bruxelles-Environnement, Roots Store, les citoyens et la Commune de Schaerbeek.

Nous, citoyens, sommes donc aussi invités à donner notre avis. Nous pouvons le faire en nous informant régulièrement en consultant le site de l'Opération Phosphore mais aussi en participant à l'enquête publique sur le nouveau **plan de gestion des ressources et des déchets** qui se déroule du 14 mai au 14 juillet 2018.



Comment participer ?

Envoyez votre avis à plandedechets@environnement.brussels ou par courrier à :

Bruxelles Environnement

Département « Déchets »
Site de Tours & Taxis
Avenue du Port 86C/3000
1000 Bruxelles

Il existe aussi un questionnaire en ligne sur le site <https://environnement.brussels>

Tous les documents utiles sont disponibles sur ce site et au service d'urbanisme de la Commune.

Jean Leseul

Administrateur ACQU - Maître-Composteur

* Pourquoi « Opération Phosphore » ?

Le phosphore est un des minéraux constitutifs de la trilogie NPK (azote-phosphore-potassium) indispensable à la croissance des végétaux mais aussi un des éléments constitutifs de notre ADN.

Parmi ces trois éléments, le phosphore est celui dont le pic de production (extraction de phosphates dans les mines) est le plus proche (2030).

Cela signifie que si l'on ne prend pas rapidement des mesures pour le restituer à la terre sous forme d'amendement / compost, il deviendra rapidement hors de prix et donc la production de légumes et céréales également. Il est au centre du métabolisme énergétique de tous les êtres vivants, végétaux, animaux, bactéries et champignons via l'ATP (adénosine tri phosphate) élément entrant dans la composition de l'ADN.

CONCOURS PHOTO & EXPOSITION – 2018

UCCLE EN CLAIR-OBSCUR

« De l'ombre à la lumière »

Voici les 4 photos sélectionnées par le Jury de l'expo «Uccle en Clair-Obscur 2018» organisée par l'ACQU, en collaboration avec l'Echevinat de la Culture d'Uccle.

Au total nous avons reçu près de 300 clichés de notre belle commune entre ombre et lumière.

53 de ces photos ont été imprimées en grand format et constituent l'exposition qui a été proposée à la mi-juin au Doyenné. Pour ceux qui l'ont ratée... ou pour ceux qui l'ont vraiment aimée... ainsi que pour tous les autres, l'exposition sera comme chaque année accessible dans le parc du Wolvendael (coté Dieweg) entre le 15 juillet et la fin du mois d'août 2018.

Vous êtes tous conviés au **vernissage de cette affiche extérieure le 14/07 à midi** qui s'accompagnera d'un apéritif photo... génique !

- 1 - **Ph FEYARTS**, *Réflexion sur le Clair-Obscur*
- 2 - **Ch. Frey**, *Lundi Pluvieux*
- 3 - **L. Maurer**, *Garde à Vous ! Cimetière de Saint-Gilles, Rue du Silence à Uccle*
- 4 - **A. Van Duren**, *Nid d'étoiles. Les travaux du Tram sur la chaussée d'Alseberg*





Pétitions-Patrimoine

des bruxellois contre la bruxellisation



C'est non sans peine que l'ACQU apprend la fin des activités de Pétitions-Patrimoine.

Nous avons choisi de reproduire le Communiqué de Presse du 05 juin l'annonçant tout d'abord pour souligner le travail titanesque accompli par ses membres avec courage et détermination depuis 25 ans, mais également parce que les raisons évoquées sont bien celles que nous relevons souvent comme étant des signes de disfonctionnement des procédures démocratiques qui nous inquiètent et que nous dénonçons entre autres encore en décembre 2016 dans notre Lettre aux habitants n°90 « Vous avez dit : « PARTICIPATION CITOYENNE ? »».

Pétitions-Patrimoine met fin à ses activités !

C'est non sans regrets, mais avec une certaine lucidité, que les membres de Pétitions-Patrimoine ont décidé de dissoudre leur asbl. L'association avait été créée en 1993, suite à la démolition d'une maison Art Nouveau classée, le [120, avenue de Tervuren](#). Le combat pour la remise en place de sa façade démontée est aujourd'hui gagné. Autre dossier phare défendu par Pétitions-Patrimoine, les ateliers Citroën viennent d'être inaugurés comme musée d'art moderne Kanal - centre Pompidou. Il est intéressant de rappeler qu'en 1996, Pétitions-Patrimoine était seule en Commission de concertation à défendre ce bâtiment emblématique contre un projet de démolition pure et simple. Une pétition de classement, introduite en 2000 avec le Bral, est restée d'ailleurs jusqu'aujourd'hui lettre morte, même si, à l'époque, la législation sur le patrimoine obligeait le gouvernement à entamer une procédure de classement.

Au cours de ses 25 ans d'existence^[1], ce sont des centaines d'avis que l'association aura produits, des participations aux Commissions de concertations, des communiqués de presse et des actions médiatiques réussies : les Presses Socialistes (rue des Sables), le Palais du Vin (rue des Tanneurs), la maison-atelier Cortvriendt (rue de Nancy), la villa

Coene (av. Jean et Pierre Carsoel)... des dossiers qui ont, à un moment donné, basculé vers un classement, une rénovation respectueuse... Par contre, au fil du temps, les échecs, comme la disparition de l'îlot Drapiers-Chevaliers-Toison d'Or, la destruction des anciens entrepôts Delhaize (quai des péniches) pour faire place à la tour *Upsite*, ou des usines Godin (quai des Usines) pour faire place à un centre commercial, tous soutenus par les pouvoirs publics, sont devenus plus nombreux.

L'absence de prise en compte des pétitions de classement prévues par l'ordonnance régionale



Menacée de démolition, la villa Coene, av. J. et P. Carsoel est sauvée - © BUP

de 1993 sur le patrimoine et, depuis 2009, la révision de cette législation qui leur a ôté toute portée contraignante explique en partie la démotivation des citoyens qui se sont investis bénévolement dans l'association. Lors de la révision du CoBAT de 2009, la prise en compte de ces pétitions par la Région a été rendue facultative. Pétitions-Patrimoine avait alors tiré la sonnette d'alarme mais avait décidé de continuer à lancer des pétitions, en particulier lorsqu'elles étaient soutenues par une forte mobilisation locale d'habitants, comme ce fut le cas pour la salle Vermeulen à Schaerbeek ou la place du Jeu de Balle dans les Marolles. Malheureusement, il fallu constater que ces actions n'ont pas été très fructueuses et que ces pétitions furent, pour l'essentiel, rejetées par la Région.

Pétitions-Patrimoine constate d'ailleurs que de fil en aiguille, la Région revoit ses outils planologiques (PRAS, CoBAT...), pour entériner la dérogation par défaut, comme récemment avec les nouveaux PAD, les « Plans d'Aménagement Directeurs » qui permettent de déroger à toute autre législation. Pour Pétitions-Patrimoine c'est un signe de plus



que la Région prend le parti du développement immobilier à tout crin au détriment de ses habitants et du patrimoine.

L'arrêt de Pétitions-Patrimoine n'est donc pas le signe que le patrimoine bruxellois n'est plus menacé, loin de là. On constate d'ailleurs une recrudescence inquiétante de projets de façadisme brutal, comme sur la chaussée d'Ixelles (63, ancien immeuble du à Ernest Delune), ou encore sur l'îlot Solvay. Pétitions-Patrimoine peut donc ressortir sa vieille formule des années 1990 : « *le façadisme est à la protection du patrimoine ce que la taxidermie est à la protection animale* ».

Pétitions-Patrimoine fait aussi le constat qu'il devient de plus en plus difficile d'agir contre des projets d'ampleur, soutenus par les pouvoirs publics. La participation et la concertation fonctionnent mal et, face à de gros projets, quels que soit la pertinence des arguments légaux ou patrimoniaux avancés, il devient extrêmement difficile de se faire entendre. Les permis sont délivrés malgré tout et il ne reste plus que les recours au Conseil d'État, longs et onéreux, qui pourraient permettre d'avoir gain de cause. Il y a là un glissement regrettable et décourageant du débat public sur le développement de la ville.

Pour les administrateurs de Pétitions-Patrimoine, il y a au final le constat qu'il est devenu difficile pour des bénévoles de mener une activité de défense du patrimoine ambitieuse, car mobilisant de plus en plus de ressources, notamment en temps. Pour espérer mener à bien des actions de sauvegarde fructueuses sur le long terme, il faudrait prendre le parti de professionnaliser l'association... mais cela en changerait trop profondément la nature.

Alors que Pétitions-Patrimoine met la clé sous la porte, ses membres espèrent que d'autres citoyens reprendront le flambeau, avec d'autres moyens ou types d'actions, parce que la destruction du patrimoine reste une menace sérieuse pesant sur notre ville.

Contact presse :
petitionspatrimoine@gmail.com

Pétitions-Patrimoine asbl
<http://petitionspatrimoine.blogspot.be>

 Pétitions-Patrimoine fut créée en 1993 en association de fait et en 1999 en asbl.

VOUS AVEZ DIT « PARTICIPATION CITOYENNE » ?

MÉTRO NORD : HABITANTS ET COMMERÇANTS SYSTÉMATIQUEMENT TENUS À L'ÉCART.

Les 18 et 19 juin prochain se tiendront deux réunions d'information à destination des habitants et commerçants du quartier Stalingrad-Lemonnier au sujet de la future station de métro « Toots Thielemans » (anciennement « Constitution »). A 6 jours de ces réunions, ni affiches, ni toutes-boîtes n'ont été distribués dans le quartier pour les annoncer. Si le site internet officiel du projet de métro 3 y fait bien référence, il faut bien chercher pour trouver que celles-ci auront lieu au Palais du Midi...

(Note ACQU : Ce CP a été publié le 13 juin)

Cette discrétion, pour ne pas dire cette opacité, est une constante dans ce projet depuis le début du projet. IEB, l'ARAU, le BRAL et plusieurs comités d'habitants dénoncent une politique du fait accompli.

En 2009, le gouvernement régional adopte le principe de la création d'une nouvelle ligne de métro. Elle remplacera la section de pré-métro Albert-Gare du Nord et percera un nouveau tunnel de 5 km sous les communes de Schaerbeek et d'Evere. Le gouvernement actuel présente ce projet comme le phare de sa politique de transport public. Les montants à engager sont colossaux : ils constitueraient le plus lourd investissement opéré pour la STIB depuis la construction des premières lignes de métro.

Du côté nord de la ligne, ce n'est pourtant qu'à partir de 2015 qu'ont lieu les premières réunions publiques d'information à Schaerbeek et Evere. Habitants, comités et associations sont mis devant

le fait accompli : le projet est déjà ficelé, tant sur le principe même de la création d'une nouvelle ligne que sur son tracé, le lieu et la conception des nouvelles stations.

En juin 2016, les riverains de l'avenue de Stalingrad et concernés par une future station désormais appelée « Toots Thielemans » ont vu la réunion d'information relative au projet être annulée le jour même de sa tenue, sans qu'aucune autre réunion ne soit programmée jusqu'à aujourd'hui. A l'autre bout de la ligne, du côté de la Place Albert, un modeste flyer d'information sur la transformation de la station en terminus, imprimé par la STIB, reste dans les cartons alors que l'enquête publique se clôture...

La participation des citoyens inexistante !

Dans les rares espaces ouverts à la parole et à l'avis des habitants et usagers des transports publics, seule une vision rigide "d'ingénieur de la mobilité" leur est proposée. Elle réduit les échanges à des aspects techniques, excluant les considérations sociales, environnementales et urbanistiques qui devraient pourtant prévaloir. Certes une « étude d'opportunité » a été réalisée en 2011, mais elle n'a jamais été rendue publique. Son indépendance est douteuse, vu le statut de ses auteurs : un consortium d'entreprises spécialisées dans le forage de tunnels et la construction de stations.¹

¹ Cette étude a été réalisée par le Bureau Métro Nord, regroupant THV Grontmij - SM Metro TPFE-Bagon - Amberg Engineering - SM Van Campenhout et du bureau d'études AREP

La Région se targue de mettre la participation au cœur de ses projets de mobilité. Le prochain plan régional « Good Move » affiche ainsi la volonté de mettre les usagers au cœur du débat sur la mobilité de demain au travers d'une « construction participative ».

La Commission Régionale de Développement a pourtant récemment constaté que le projet de métro présente de graves lacunes en matière d'information et de concertation². Ces lacunes se doublent d'une opacité de la part de Beliris et de la STIB, maîtres d'ouvrage du projet.

En outre, l'« hypersaucissonnage » des demandes de permis est interpellant : pas moins de 6 demandes distinctes. Face à un tel découpage, impossible de développer une vue d'ensemble sur les incidences cumulées du métro. Les porteurs du projet ont beau jeu de rétorquer, lors de chaque enquête publique locale, que la discussion ne porte pas sur la ligne 3 dans son ensemble.

La nécessité d'étudier des alternatives

Le projet de la ligne 3 devrait être une opportunité pour ouvrir la parole et penser l'avenir de la mobilité bruxelloise. Un préalable indispensable est la réalisation d'une étude d'incidence portant sur la globalité du tracé qui puisse notamment analyser l'impact budgétaire et socioéconomique du métro, ses « coûts-bénéfices » pour la mobilité régionale, les nombreuses alternatives possibles ainsi que la réorganisation du réseau de surface envisagée.

Une ligne de métro 3 se ferait effectivement au détriment d'une partie du réseau de surface. Tant au nord, avec la suppression de la ligne 55 et celle de la moitié de la ligne 62, qu'au sud, avec les nouvelles correspondances qui seraient imposées à Albert pour les usagers du 4 et du 51. Pourtant, le tram est avantageux. En plus de limiter l'accroissement du trafic routier par la place physique qu'il occupe, le tram remplit un rôle de mode de proximité tout en proposant une desserte fine des quartiers, ce qu'un métro de grande profondeur ne permet pas. Alors que partout en Europe des villes œuvrent en faveur d'un retour du tram, Bruxelles irait en sens inverse ?

Cette étude permettrait d'objectiver une série d'inquiétudes légitimes que suscite ce projet. Le contrôle budgétaire soulève en effet des craintes, entre autres chez les députés régionaux qui ont déjà vu les budgets prévisionnels passer de 750 millions d'euros en 2009 à 1,8 milliard aujourd'hui. Si cet investissement est considérable, quelle place laisser a-t-il au développement d'autres modes de transports ?

Le projet de métro Nord doit être mis en débat et ouvert aux voix et aux expertises des habitants, des commerçants et des utilisateurs des transports publics qui, mieux que quiconque, connaissent leurs besoins, leurs quartiers. Penser l'avenir de la mobilité bruxelloise sans s'appuyer sur ces ressources n'aurait aucun sens.

SIGNATAIRES :

Association des Comités de Quartier Ucclais (ACQU), Association des commerçants de Stalingrad-Lemonnier (stalem asbl), Atelier de Recherche et d'Action Urbaines (ARAU), BRAL, asbl Convivence Samenleven vzw, Forest-Inter-Quartiers, Inter-Environnement Bruxelles (IEB), Mobilité 55, Sauvez le square Riga.

² L'avis de la CRD, principal organe consultatif en termes de politique urbanistique bruxelloise, est consultable sur son site internet : <http://www.crd-goc.be/>

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs

Andrimont

Georges COPINSCHI, av. d'Andrimont 43
tél. : 02.375.12.87

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Bosveldweg asbl

Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Calevoet - Bourdon

Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475.96.13.57 – info@calevoet.org
www.calevoet.org

Carrés Pauwels et Stevens

Clara BLAZQUEZ, carré Pauwels 35
tél. : 02.347 39 62 et GSM : 0471.22 14 12
blazquez.clara@live.be

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE 0477.291.270
chantaldebrauwere@hotmail.com

Fond'Roy, asbl

av. de Wellington, 32
Kathleen STAQUET
GSM : 0477.35 86 86
comite@fondroy.org

Gracq Uccle

Thierry WYNDAU, av. G. Herinckx 36
GSM : 0498.54.05.90
uccle@gracq.org
www.gracq.org

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Le Coteau du Dieweg

Christian HUBIN
(Cf Administrateur)
www.coteaudieweg.weebly.com

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis 20
tél./fax : 02.376.61.71

yvettelahaut@yahoo.fr

Parc Brugmann

Emmy STRUYVEN, av. de la Ferme Rose,
12 (b.3)
02.345.71.07 - struyven.brochart@gmail.com

Parc Raspail

Bernard ROISIN, rue Victor Allard 31
tél. : 02.534.77.89

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
(Cf Administrateur) - www.avijl.org

Quartier des Mirabelles

Marianne STORME, rue de la Cueillette, 11
GSM : 0486.33 99 33
stormemarianne01@gmail.com

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, ch. de Waterloo 852
tél. (B) : 02.373.57.01
stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT - (Cf Administrateur)

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur)
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

rue Geleytsbeek 29
Stéphane ROYER, tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job 317
tél. 02.374.90.27

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vivier d'Oie - Place St Job

Kamal CHEHAB,
av. du Prince de Ligne, 82
kamalchehab@hotmail.com
tél. : 02.537.39.69

PERSONNES DE CONTACT

Geleytsbeek

Bernard JOURET
(Cf Administrateur)

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
02.332.23.99 et 0498.540.560
j.hirschbuhler@gmail.com

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

De Fré - Echevinage

Michel DEVRIESE
(Cf Administrateur)

Observatoire

Eric de BECO, av. de l'Observatoire, 39
02.374.27.44

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (B) : 02.375.78.84 – tél. (P) : 02 374.97.03
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29

tél. & fax : 02.374.60.34
GSM (préféré) : 0472.719 790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29

tél. : 02. 374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67

tél. : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

François GLORIE – av. de Floréal 35

tél. : 02.344.48.88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels 13

tél. : 02.376.57.02 – pierregoblet@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69

tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10

GSM : 0498.56 00 12 – ben.maldague@gmail.com

Catherine TOUSSAINT – Montagne de St Job 139

tél. : 02.374.02.60 – kther@belgacom.net

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128

tél. : 02.375 15 10 – coteau.dieweg@gmail.com

Susan WILD - rue Benaets, 75

tél. 0477.47.18.17 – susan.e.wild@gmail.com

Chargée de mission :

Florence VANDEN EEDE
florence.acqu@gmail.com
GSM : 0476. 927 980

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

BE 61 3100 7343 1817

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le
soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et
de la Région de Bruxelles-Capitale.

